

AIDE MEDICALE D'ETAT

CONDITIONS D'ACCES

- Être étranger en situation irrégulière
- Résider en France de façon stable depuis plus de 3 mois
- Avoir des ressources inférieures à un plafond fixé selon la composition de votre foyer

SEUL UN DOSSIER COMPLET POURRA ETRE INSTRUIT

LISTE DES DOCUMENTS

Justificatifs d'identité :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Extrait d'acte de naissance ou livret de famille
- Copie d'un ancien titre de séjour

- 1 photo d'identité pour les plus de 16 ans
- Carte d'aide Médicale d'État (*si renouvellement*)
- Ressources perçues au cours des 12 derniers mois

Justificatifs de présence de plus de 3 mois :

- Passeport avec visa d'entrée en France,
- Contrat de location ou quittance de loyer,
- Facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe,
- Avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation,
- Ou tout autre document prouvant que cette condition est remplie (Ordonnances médicales, rechargement du Pass Navigo, certificat de scolarité, carnet de santé...)

Si hébergé à titre gratuit par une personne physique :

- Quittance de loyer ou facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe établie au nom de l'hébergeant
- Attestation hébergement

Si hébergé dans un centre d'hébergement ou de réinsertion social :

- Attestation d'hébergement établie par le centre

Si sans domicile fixe :

- Attestation de domiciliation établie par un organisme agréé et datant de plus de 3 mois